

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 35 (1927)

Heft: 10

Artikel: Kurpfuscherei

Autor: Arnold

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout en apportant le malheur dans les familles, ainsi qu'il ressort de la lettre qui précède.»

La distillation dans la vieille Confédération.

La distillation des fruits paraît avoir donné lieu à des abus peu après son invention. Le « danger du schnaps », dont on parle beaucoup maintenant, serait donc un vieux mal. Seulement, dans le bon vieux temps, la répression de ce mal était bien plus simple que maintenant. Ainsi le bourgmestre et le conseil de la ville de Zurich fait savoir, dans un mandat du 26 mai 1697, son grand mécontentement d'avoir dû apprendre: « que non seulement on distille les marcs de raisin et de fruits, mais encore le fruit lui-même, transformant ainsi un aliment donné par Dieu à l'homme en une boisson pernicieuse ». Et les hauts magistrats ordonnent, sous peine de sévère punition, l'interdiction de la distillation des marcs et des fruits. A peine deux ans après, le gouvernement, dans un mandat du 3 juin 1699, se plaint à nouveau que malgré ses avertissements paternels et ses mandats, beaucoup ont abusé de la riche bénédiction de Dieu, en se livrant au gaspillage des fruits. « Au lieu de faire des réserves, en faisant sécher le fruit dans les années de riches récoltes, pour pouvoir en jouir dans les années de disette, on a distillé du fruit frais, on a fait des grandes quantités de cidre avec le fruit de table comme avec le fruit des arbres sauvages, sans distinction. Puis ils en ont tellement bu qu'ils ont diminué leurs forces corporelles comme ils ont gaspillé leur argent, s'affaiblissant et se rendant impropres à tout travail honnête. » Le même mandat autorise la distillation seulement lorsque

quelqu'un a récolté extraordinairement beaucoup de fruits.

Il est remarquable à quel point nos ancêtres considéraient encore le fruit comme un aliment dont la distillation leur paraissait être un abus coupable, un véritable péché.

L'Esthonie nous devance.

Le Parlement esthonien a adopté une loi sur la vente des boissons alcooliques dont voici quelques dispositions:

La vente des boissons distillés est un monopole de l'Etat, elle s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire des administrations locales ou d'entreprises privées. Toutes les boissons qui comportent plus de 1½ volume pour cent d'alcool sont considérées comme boissons alcooliques. La limite pour le commerce de gros est fixée à 5 litres. La loi introduit l'option locale. En outre, la vente des boissons alcooliques est entièrement interdite le jour du Jeûne, le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le lundi de Pentecôte, et le jour de Noël. Interdiction également les jours d'élections ou de vote populaire. Autrement la vente est autorisée pour la consommation sur place de 9 heures du matin jusqu'à minuit. Les dimanches et jours de fête à partir de midi seulement.

Kurpfuscherei.

„In deinen Augen hab' ich einst gelesen"

Ein Mitglied einer zürcherischen Krankenpflegeanstalt, eine etwas nervöse, 29-jährige Frau, bei welcher die eingehendste ärztliche Untersuchung das absolute Fehlen jeder organischen Erkrankung feststellen konnte, konsultierte im Laufe des letzten Herbstes einen Augen-diagnostiker. Denn sie war der Ueberzeugung, daß man bei ihren vielen Beschwerden doch irgendeinen Körperteil krank finden müßte,

zumal eine Tante von ihr rückenmarkslidend sei. Deswegen ging sie nach Herisau zu einem gewissen Herrn Sac. Häne, Naturarzt, der sich auf seiner Visitenkarte folgender Fähigkeiten rühmt:

„Gründliche Heilung finden Sie bei mir in allen erfolglos behandelten Leiden wie: Rheumatismus, Gicht, Schias, Magen-, Darm-, Lungen- und Nervenleiden, Nieren- und Blasenleiden, Krebs und Flechten. Keines sollte diese Gelegenheit versäumen und sich einer gründlichen Augen diagnose unterziehen. Untersuchung gratis (dazu mit Tinte die Bemerkung), wenn Sie Medikamente beziehen.“

Gleich andern medizinischen Größen teilt Herr Sac. Häne, Naturarzt, seinen Patienten die Diagnose schriftlich mit. Bei unserer Kranken lautet sie so:

- „1. Rückenmarkschwindsucht (seit rund einem Jahr).
2. Gehirnleiden vom Rückenmark aus sich erstreckt.
3. Neuralgie aus der Schläfe.
4. Nieren- und Blasenkatarrh.
5. Lungenverschleimung katarrhischer Art.
6. Geschwollene Mandel.
7. Ohrenkatarrh, vom Rückenmark aus sich erstreckend.
8. Schwache Augen (geschwächt).
9. Brustkatarrh.
10. Halsentzündung.
11. Ferner haben Sie 4 Magengeschwür. d. heißt: 2 Geschwür an der vordern und 2 Stk. an der hintern Magenwand innert $\frac{1}{2}$ Jahr heilbar seit $\frac{3}{4}$ Jahren vorge-schritten.

Leberstockung und entzündt

Gallenblase entzündet und zuviel Gallen.

Darmkatarrh

Blindarm entzündt

Milzgeschwulst

Nervenschwache, müde Beine

Geschlechtl. Fluß haben Sie keinen

Gebärmutterkatarrh und Eierstockkatarrh von Erkältung her

Ab 1. November kostet die Sache Frs. 2. — nicht mehr gratis, weil Müh und Arbeit, sofern Sie aber Medikamente beziehen, wird's Honorar ermäßigt in Betracht gezogen.“

Kommentar überflüssig!

(Aus einem Artikel von Herrn Dr. Arnold in der Schweiz. Ärztezeitung.)

Le logement des familles nombreuses à Bâle.

Le canton de Bâle a institué une assistance officielle à toutes les familles nombreuses peu aisées, sous la forme d'un subside proportionnel au loyer, au nombre d'enfants et aux revenus de la famille.

440 familles comptant de 4 à 12 enfants, ayant 2200 enfants mineurs entre elles toutes, bénéficient de ce subside qui s'élève pour 1926 au total considérable de fr. 94 515. Il ne s'agit donc pas d'une aumône, mais d'une aide réelle, qui s'est avérée fort nécessaire. En effet, près du quart de ces familles vivaient dans de mauvaises conditions de logement.

On remarque déjà que grâce au subside, une partie de ces familles ont pu changer leurs taudis contre un logement plus grand et plus sain.

Cours de sauvetage.

En 1926, la section de New-York a accordé des certificats à 989 femmes et à 2640 hommes qui avaient suivi ses cours de sauvetage.

L'école de natation de la Croix-Rouge, installée depuis quatre ans et ouverte de janvier à mai, est spécialement destinée à préparer des moniteurs de natation, et beaucoup de nageurs émérites lui assurent leur concours bénévole. Des cours pour hommes et femmes ont lieu séparément deux soirs par semaine et se composent